

PARENTS DANS LE VAL D'OISE



Numéro 15

Juin 2008

POURQUOI LES PARENTS DOIVENT SE BOUGER ET FÉDÉRER LES ACTIONS POUR L'ÉCOLE

La rentrée à venir sera lourde de changements pour l'école maternelle, l'élémentaire, le secondaire et l'université.

Rarement nous aurons eu droit à une telle volonté de restructurer l'enseignement public. Et ce chantier n'est pas fini, loin de là. Car ce qui est en œuvre est ni plus ni moins le développement à tout va de la logique libérale qui domine au sein du Conseil européen et dont la France a épousé les thèses, notamment lors du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, également au cœur du mini traité dont N. Sarkozy c'est fait le chantre.

C'est là en 2000 que le Conseil européen, derrière des objectifs généraux louables tels que « renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance », a défini les bases d'une harmonisation libérale des moyens et des objectifs qui, déclinée sur les mêmes principes en France, amènent à la destruction de l'enseignement public pour mieux le formater et permettre que s'établisse une meilleure adéquation entre

enseignement et marché de l'emploi, entre formation et employabilité, entre recherche, investissements et profits.

Dans ce cadre, un meilleur équilibre est inévitable entre enseignement public et privé. C'est d'ailleurs ce que demande le rapport de ce Conseil européen en soulignant la nécessité de « poursuivre leurs efforts visant à favoriser la concurrence et à réduire le niveau général des aides d'État ».

La loi d'orientation, dite loi Fillon, n'avait pour but que de mettre en musique les ambitions du Conseil européen sur la base d'une déclinaison nationale en instaurant le socle commun de connaissances, la réorganisation de l'enseignement des langues et la restructuration des filières professionnelles.

Il faut pourtant se rappeler que le Conseil constitutionnel avait censuré deux articles de cette loi : l'article 7 qui entendait définir les missions de l'école comme dénué de portée normative, en raison de l'évidence de son contenu et l'article 12 qui approuvait un rapport en annexe, faute d'avoir préalablement saisie le

Conseil économique et social. Ce rapport précisait qu'il était préférable de réduire le nombre d'options dans l'enseignement secondaire. Il « ne fait plus partie de la loi » mais « reste la référence pour son application par voie réglementaire ». Suite à l'échec du référendum du 29 mai 2005 et au remplacement du ministre, l'application des dispositions les plus contestées de la loi fut ajournée. Une grande partie du texte passa ensuite sous forme de décrets d'application. La mobilisation lycéenne contre la loi Fillon sur l'éducation en 2005 a été l'une des plus importantes de l'Histoire du mouvement lycéen de France, après celle contre le CPE. Mais avec l'arrivée de N. Sarkozy, Xavier Darcos a enfourché le « surdémultiplié » et pousse la machine à l'excès. Il n'y a pas de temps à perdre : il faut préparer l'ouverture du marché de l'éducation. Pour cela, il faut déstructurer pour créer des espaces et susciter des besoins qui seront autant d'appels vers les sociétés privées qui piaffent d'impatience.

Ainsi l'objectif de la modi-

Sommaire :

- Editorial : pourquoi les parents doivent se bouger et fédérer les actions pour l'école Page 1
- Conseils locaux : laissez-les vivre Page 3
- Poids du cartable Page 3
- Quotient familial appliqué aux collèves Page 4
- Opération « surveillance cantine » Page 4
- Manifestation pour l'école publique à Ermont Page 5
- Mixité à l'école : danger Page 6
- Enquête auprès de 35000 élèves de 6^{ème} Page 7
- Mobilisation contre Base élève Page 7

fiction de l'enseignement supérieur : répondre aux impérieux besoins de la concurrence dans le domaine de la recherche, de l'innovation et du développement des entreprises de pointe afin d'être concurrentiels dans l'économie mondialisée et apporter les bénéfices attendus aux actionnaires.

Cette réforme par le haut amène tout autant de réformes en cascade car bien évidemment, réussir l'enseignement supérieur c'est mettre en place une élite. L'enseignement public ne poursuit donc plus l'objectif de la réussite de tous ni du plus grand nombre mais seulement la réussite d'une frange de la population qui sera capable de damer le pion aux autres élites planétaires.

De fait, à quoi cela servirait-il pour l'Etat d'investir fortement dans un enseignement de qualité pour la grande masse des élèves puisque ceux-ci n'auront, pour l'essentiel, pas accès aux métiers les plus concurrentiels ?

On peut donc concentrer des moyens bien plus importants pour faire émerger cette élite indispensable et réduire les moyens pour tous les autres.

Ainsi des économies importantes d'échelle sont possibles qui sont autant de désengagements de l'Etat. Les postes d'enseignants peuvent tout comme les autres postes de fonctionnaires être supprimés en masse, 80.000 en quatre ans, et les élèves qui ne seraient pas satisfaits, si leur famille le peut et le veut, pourront s'adresser au privé ou

se contenter des formations au rabais qui serviront de filet ultime à la paix sociale.

Puisqu'il ne s'agit plus de faire réussir tout le monde, on peut donc supprimer des matières, des options, des heures d'enseignement.

La maternelle est-elle nécessaire ?

Non. A en croire Xavier Darcos lui-même, elle ne serait au mieux

« qu'une sieste améliorée et un lieu de régulation pour les accidents urinaires ». On peut donc s'attendre à ce que certains veuillent la réduire à un mode de garde transférable à terme aux assistantes maternelles et haltes garderies privées. L'enseignement obligatoire pourrait commencer à 5 ans, se calant ainsi sur d'autres pays euro-

sés. Pour tous les autres ce sera la soupe à la grimace. Car la course à l'élite, la recherche du résultat : ça se paye. On ne formera plus des citoyens épanouis revendiquant d'être maîtres de leur destin, on formera des chevaux de course qui rapporteront les gains attendus à leurs propriétaires.

Voilà pourquoi les actions du printemps étaient indispensables, vitales pour le présent comme pour l'avenir. Ce n'était pas l'action de nostalgiques de mai 68 mais bien celle de jeunes et d'adultes, de parents et de professionnels, conscients de ce qui se joue pour l'avenir. Voilà pourquoi il est essentiel qu'une solidarité consciente et sans faille s'établisse entre parents, enseignants et élèves. C'est notre conception d'une éducation nationale publique, laïque, gratuite ayant pour objectif la réussite de tous qui va se jouer dans les actions qui ne manqueront pas de reprendre dès la rentrée.

« Il est essentiel qu'une solidarité consciente et sans faille s'établisse entre parents, enseignants et élèves. »

Manuel Alvarez

peins et les contenus seront donc revus en fonction de l'objectif final. La sélection peut commencer.

Car qui aura le droit de rentrer dans l'élite : les meilleurs tout simplement. Et ces meilleurs viendront pour l'essentiel des secteurs largement favorisés qui y mettront les moyens et pour une part infime des secteurs défavori-

AVERTISSEMENT

A l'heure où vous lirez cette revue, 2 Congrès FCPE se seront déroulés dont vous ne trouverez pas l'écho dans ce numéro dont les pages ont été écrites début mai en raison des délais d'édition.

Alors si vous voulez prendre connaissance des débats et décisions du Congrès national des 10, 11 et 12 mai à EPINAL et du Congrès départemental du 24 mai à ERMONT, veuillez consulter les sites internet national et départemental :

<http://www.fcpe.asso.fr/index.php>

<http://www.fcpe95.com/>

LES CONSEILS LOCAUX DE PARENTS D'ÉLÈVES : LAISSEZ LES VIVRE !!

Votre enfant, vos enfants ont grandi, vous déménagez ; et en septembre 2008 vous, d'autres, ne serez plus parent d'élèves dans l'école, le collège, le lycée de cette année. Vous serez soit à la retraite (!) FCPE, soit dans un autre établissement scolaire. Dès juin-juillet il faut penser à la rentrée 2008 de votre conseil de parents d'élèves, par exemple lors de votre dernière réunion de l'année scolaire. Voici quelques conseils pour organiser cette nouvelle rentrée dès la fin de l'année scolaire :

Les bulletins d'adhésions 2007/2008 et les propositions d'assurance MAE seront à retirer au siège départemental à partir de la 4^{ème} semaine de juin, jusqu'à la mi-juillet. Puis à partir de la 3^{ème} semaine d'août.

Il convient de remplir la case part locale sur le bulletin d'adhésion et de préciser les coordonnées de votre conseil local (ou son contact)

Le mieux est d'y joindre l'invitation à l'Assemblée Générale de rentrée. Prévoir donc cette date au plus tôt en réservant la salle avant le début des grandes vacances !

Préparez ces documents à plusieurs avant ou juste à la fin des grandes vacances ! *Barbecue, pot de l'amitié, conjoints invités vivement conseillés !* Nous vous rappelons que les bulletins d'adhésions doivent être remis au directeur d'école ou chef d'établissement lors de la pré-rentrée des enseignants. Ils ne nécessitent pas une mise sous enveloppe. Ils doivent être distribués aux élèves avant la fin de la première semaine de classe. Veillez à ce que cette distribution soit bien réalisée.

Une circulaire départementale « spéciale rentrée », consacrée à ce moment fort de continuité et transmission associatif parviendra aux membres de bureaux actuels début juillet 2008. Ouvrez-là, lisez-là, et surtout transmettez-là à vos successeurs si c'est le cas. Elle sera également en ligne sur le site www.fcpe95.com.

Mention spéciale aux Présidents, Secrétaires et Trésoriers :

Si vous cessez votre mandat, ne remettez pas à la rentrée le « ménage » des documents de votre CPE. Par expérience, nous avons constaté que

nombre de loupés de passage de relais était souvent dû à un manque total d'informations des nouveaux.

De plus, transmettez à la FCPE 95, dès la tenue de votre Assemblée Générale de rentrée, la composition de votre nouveau bureau, les premières adhésions (en priorité celles des membres du bureau), et les documents de changement de signatures à la Bred s'il y a lieu. Car ensuite, le calendrier, et donc vos préoccupations, vont s'enchaîner vite : élections de parents d'élèves, premiers conseils d'écoles ou conseils d'administration, délégués de classe, etc....

Enfin, n'hésitez pas à contacter la FCPE 95, à demander l'aide de l'administrateur départemental de secteur si vous rencontrez des difficultés pour assurer la continuité de vie de votre conseil local, voire sa création. Nous sommes là pour cela dans la limite de nos propres disponibilités.

A L'ANNEE PROCHAINE et BON ÉTÉ !

Sophie Tret

POIDS DU CARTABLE : NOS ATTENTES POUR LA RENTRÉE 2008

Pour éviter demain que le dos de nos enfants ne devienne de la confiture, nous devons aller vers la modernisation des équipements d'enseignement des collèges en particulier. Nous souhaitons que dès la rentrée prochaine, les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} puissent bénéficier d'un demi-jeu de livres par classe. Cette première étape permettrait la mise en place progressive d'une solution qui pourrait s'axer vers le numérique : ardoise numérique, tableau numérique interactif ou autres solutions. Toutefois, cette solution ne sera efficace que si chaque collégien aura la possibilité d'avoir accès à un moyen approprié dans son foyer pour utiliser une solution qui serait tourner vers le numérique. Dans le cas contraire, nous risquerions de mettre en concurrence ceux qui peuvent bénéficier d'un matériel adéquat (ordinateur, imprimante, etc,...) et les autres.

Nous sommes pour notre part tout à fait prêt à travailler en partenariat avec



le Conseil Général, comme nous l'avons déjà prouvé lors de nos récentes réunions en commun, pourvu que cela

soit dans le sens de l'intérêt de tous.

C'est un engagement essentiel car il en va de la santé de nos enfants : nous ne pouvons plus admettre que l'équivalent de un quart, voire la moitié du poids de nos enfants, soit ajouté sur leur dos pour aller au collège chaque jours.

Bruno Brisebarre

LE QUOTIENT FAMILIAL POUR LA CANTINE DES COLLÈGES À LA RENTRÉE 2007

Pour la rentrée 2007, le Conseil Général a décidé une mise en place expérimentale du quotient familial dans la moitié des collèges situés dans l'est du département. Il s'agit d'une avancée incontestable pour faire revenir, à terme, les collégiens dans leurs restaurants scolaires. La totalité des collèges devrait bénéficier de cette mesure pour la rentrée 2009.

Pourtant, la mise en place du QF ne règle pas toute la question de la fréquentation. En effet, actuellement seuls 48% des collégiens fréquentent en moyenne leur cantine, avec des minima à 15% dans certains quartiers dit sensibles. L'objectif du CG 95 est d'atteindre rapidement 55% de fréquentation. Mais il est constaté que le motif principal de prise de repas au collège est l'éloignement domicile-établissement ; réalité surtout dans la partie rurale du Val d'Oise. Il est indéniable également que la prise de substitut de repas à l'extérieur des établissements coûte davantage que la cantine scolaire. Qu'en est-il des repas des enfants des familles les plus modestes...???

Si la volonté affichée de ramener la participation des familles démunies à 1,00€ par repas peut être vecteur pour

les jeunes issus de celles ci, il convient de s'attacher qu'à ce prix ils mangent convenablement. L'amélioration de la qualité et de la diversité des repas doit être le pendant de cette tarification. Le coût de la part alimentaire, actuellement de 1,50€, est inférieure au 1,70€ recommandé par les organismes officiels en matière de restauration collective. Aussi, que chacun participe en fonction de ses revenus au prix du repas semble équitable, mais il convient que cette participation ne se traduise pas, d'une part par une augmentation pour ceux qui fréquentent déjà la cantine des collèges ; et que, d'autre part, elle doit s'accompagner d'une nécessaire amélioration de la qualité des repas. Cette tarification doit également s'accompagner de mesures sociales en direction des familles pour que les prix soient supportables pour tous sans avoir le sentiment de payer « plus » pour les autres ou pour une qualité médiocre conséquente de coûts de fabrication « bas ». Des démarches, notamment pour l'abandon du FARPI (Fonds Académiques de Rémunération des Personnels d'Internat) ou auprès de la CAF comme dans d'autres départements, peuvent permettre une répartition équitable des charges sur les familles

sans que la collectivité alourdisse trop les dépenses par le développement de la restauration scolaire.

Nous accueillons favorablement la mise en place du QF pour la cantine des collèges mais restons exigeant sur l'évolution de la qualité des repas. Nous sommes vigilants concernant les moyens sur le mode de calcul et sa mise en place dans les collèges afin que cette mesure s'applique équitablement.

Nous attendons les dispositions d'accompagnement pédagogique en terme d'ateliers du temps du midi afin que ce temps, outre le moment d'une prise de repas équilibré, soit également un temps d'éveil et culturel pour les jeunes.

Enfin, nous souhaitons, que les objectifs et les moyens d'accueil vers une fréquentation bien supérieure aux 55% annoncés soient optimisés.

Ce sont là les axes sur lesquels la FCPE et les parents auront à s'engager pour qu'une restauration de qualité ouverte à tous soit une réalité, demain, dans les collèges du Val d'Oise.

Denis Harlé

OPÉRATION « SURVEILLANCE CANTINE » DANS LES COLLÈGES DE MONTMAGNY, MONTMORENCY ET EAUBONNE

A la rentrée de septembre, de nombreux parents d'enfants qui déjeunent à la cantine se sont plaints de dysfonctionnements importants dans les cantines de ces collèges dépendants de la cuisine centrale de Garges (liaison froide) touchant à la fois la confection des repas et leur mise en place dans les établissements (ex : 330 repas livrés au lieu de 378 commandés ou livraison à 12h00 alors que le premier service commence à 11h45). Il a été pointé des problèmes de quantité dans l'assiette, de qualité des produits et d'équilibre alimentaire des plateaux servis.

Après plusieurs années de doléances

sans effet auprès des autorités compétentes lors des séances de conseils d'administration et en réunions de commissions, les représentants de parents d'élèves ont décidé des actions concertées de mise sous surveillance des cantines pour obtenir satisfaction dans l'intérêt de tous les enfants. Des délégués de parents se sont rendus à l'improviste pendant plusieurs semaines dans les cantines pour relever le contenu des plateaux proposés aux enfants. Les Associations de parents ont demandé aux parents de noter toutes les anomalies constatées par leurs enfants et de déposer régulièrement leurs doléances dans la boîte aux let-

tres d'une Association. Ainsi en rassemblant tous ces éléments d'enquête, les Associations de parents ont pu constituer un dossier argumenté et circonstancié.

A deux reprises (13 février et 12 mars) quelques 20 délégués FCPE, PEEP, GIPE et Autonomes représentant 4 Collèges des 3 villes se sont réunis à Montmagny en présence d'administrateurs départementaux FCPE et PEEP pour établir une liste commune de revendications qui portent sur : le nombre de repas livrés (pas toujours suffisant) ; la qualité des ingrédients ; le respect des rations normales pour

des élèves de cet âge (surtout pour les 3^{ème}) ; l'équilibre des menus ; la qualité des opérations de réchauffage : plats pas chaud ou alors trop cuits ; le professionnalisme de certains personnels, etc...

A la demande des fédérations départementales FCPE, PEEP et des Associations GIPE et Autonomes de parents d'élèves de ces établissements, des délégués des parents, bien décidés à obtenir un calendrier précis d'actions correctives, ont eu une réunion au Conseil Général du Val d'Oise le 21 février 2008 avec M. JOLLIVET, directeur de l'Éducation et du Sport auxquels ils ont pu exprimer leurs préoccupations touchant à la presta-

tion de la cuisine centrale, puis à l'acheminement vers les établissements et enfin à l'interface avec chaque collègue. Conscient que des problèmes existent, celui-ci s'est engagé à agir sans délai afin d'améliorer le service : (i) un rappel sera fait sur les rôles de chacun au sein de la cuisine centrale, (ii) un suivi plus strict des fournisseurs sera mis en place avec sanctions si nécessaire, (iii) le Conseil Général a également noté les quantités insuffisantes servies aux enfants, (iv) d'autres actions pourront être mises en œuvre à l'horizon de la rentrée de septembre 2008, comme par exemple une meilleure répartition des collèges entre les deux cuisines centrales (Garges et Saint Leu La Forêt) gérées

par le Conseil Général, (v) celui-ci nous promet une nouvelle gestion et un suivi de la demi-pension des collégiens pour l'avenir.

Voilà un dossier dont la nouvelle majorité au Conseil Général issue des élections du 16 mars va devoir se saisir sachant que les attentes des parents d'élèves et de leurs enfants restent toujours aussi fortes au lendemain des élections. L'opération « surveillance cantine » continue afin de pouvoir remonter si nécessaire une nouvelle fois les résultats au Conseil Général du Val d'Oise pour obtenir une nette amélioration avant même la fin de cette année scolaire 2007-2008.

Claude Loup

DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE À ERMONT

Superbe chaîne de solidarité pour la défense de « Notre École Publique » à ERMONT le samedi 12 avril 2008.

Ce sont 300 personnes qui ont défilé dans le centre ville d'Ermont à l'appel de la FCPE pour défendre l'École Publique. Parents d'élèves, collégiens, lycéens des lycées généraux et professionnels, enseignants du primaire et du secondaire, chefs d'établissements se sont retrouvés tous unis dans un bel élan de solidarité intergénérationnelle autour de l'enjeu de l'éducation nationale.

Le rassemblement a traversé la ville,

rythmé par des slogans opposés aux mesures du gouvernement et à leurs conséquences pour les établissements scolaires de la ville : suppressions de postes, fermeture de classes, nouveaux programmes dans le primaire, remise en cause du BEP dans l'enseignement professionnel.

La manifestation s'est déroulée dans une ambiance vivante et enjouée et a bénéficié de la sympathie des Ermontois croisés sur son parcours. Le cortège s'est ensuite rendu à la Mairie de la ville pour remettre une lettre au Sénateur-maire d'Ermont, lui demandant d'intercéder auprès du Sénat et du

Gouvernement pour un moratoire aux mesures en cours dans l'Éducation nationale.

**BRAVO À LA COORDINATION
FCPE D'ERMONT
POUR L'ORGANISATION DE
CETTE BELLE
MANIFESTATION !**



Pour nos enfants et vos enfants,
Oui à l'Éducation, Tous ensemble, tous ensemble
Non aux suppressions, Défendons notre « École »

LA MIXITÉ À L'ÉCOLE EN DANGER!

Au nom d'une prétendue directive européenne, le gouvernement français vient de faire adopter par le Parlement, dans un texte de loi destiné à lutter contre les discriminations, une disposition remettant en cause la mixité à l'école et autorisant « *l'organisation des enseignements en regroupant des élèves en fonction de leur sexe* » (Article 2 alinéa 4 du projet de loi relative à l'adaptation au droit communautaire dans la lutte contre les discriminations). Or, dans le cas qui nous occupe, aucune des directives européennes à transposer dans ce texte ne touche au champ de l'enseignement, qui reste une compétence strictement nationale.

Dès lors, le gouvernement a menti au Parlement en affirmant, à la tribune de l'Assemblée, que cette dérogation à la mixité à l'école était une exigence de la Commission européenne et qu'on ne pouvait donc s'y soustraire. Au Sénat, tous les groupes parlementaires ainsi que la délégation aux droits des femmes étaient d'accord pour supprimer cette disposition. Or, contre toute attente, le 9 avril, lors de la discussion du texte en séance publique, le gouvernement a maintenu sa position. Après avoir affirmé la supériorité du curé sur l'instituteur dans la transmission des valeurs ; après avoir voulu imposer les statistiques ethniques dans la base de données établie par le Ministère de l'éducation, instrument fort utile pour gommer la question sociale et renvoyer les causes de la délinquance à l'origine des parents ; après que la secrétaire d'État à la Famille nous ait invités à prendre l'enseignement privé pour modèle, voici qu'en permettant de déroger au principe de mixité dans l'éducation, on s'en prend une fois de plus à notre modèle laïque et républicain.

La mixité est un acquis fragile. Ses détracteurs répètent trois arguments bien connus : le premier met en évi-

dence le frein que peut constituer la mixité aux performances respectives des filles et des garçons. Le second souligne la montée des violences dans les établissements, et notamment des violences sexuelles. Le troisième déplore l'indécence qu'il y aurait pour les garçons et les filles à suivre des cours en commun.

La délégation aux droits des femmes du Sénat s'était saisie de cette question en 2004. Elle avait conclu que les réponses aux problèmes soulevés se trouvaient non pas dans la ségrégation, mais dans la formation des enseignants, l'encadrement éducatif, le contenu des manuels scolaires et surtout dans la volonté politique d'accompagner les jeunes femmes dans des choix d'orientations professionnelles dont elles ont tendance à s'exclure.

Pour les parents FCPE, l'apprentissage du vivre-ensemble commence dès l'école et à ce titre la mixité est un principe à préserver comme une expérience, collective et individuelle, irremplaçable. Les difficultés rencontrées dans la pratique de la mixité doivent être reconnues et traitées au lieu de devenir le prétexte à la restauration d'un système de ségrégation entre les sexes, car – malgré ses imperfections – la « co-éducation des sexes » est la meilleure garantie d'un accès plus égalitaire au savoir.

Nous n'oublions pas que la mixité scolaire est, en France comme ailleurs, un fait récent et une conquête fragile (1957 : circulaire sur les premiers établissements scolaires mixtes - 1959 : mise en place progressive de la mixité dans l'enseignement secondaire).

La FCPE exige le retrait de cet Article 2 alinéa 4 du projet de loi relative à l'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Cet article porte atteinte au principe de laïcité à l'école car, sous couvert de lutte contre les

discriminations, il permet à tous les particularismes religieux d'exiger la séparation des filles et des garçons pour tel ou tel enseignement. Comment les parents et les enseignants pourraient-ils accepter l'intrusion de ces revendications religieuses dans le fonctionnement quotidien de l'école ? Dans le cadre scolaire, il est important de créer les situations les moins susceptibles de désavantager un groupe de genre par rapport à l'autre. Mais accepter d'éduquer les filles séparément des garçons sous prétexte de régler une fois pour toutes les problèmes de la mixité reviendrait à valider aux yeux de tous une conception selon laquelle « *les femmes sont décidément inférieures aux hommes puisqu'il faut créer des classes spéciales pour qu'elles réussissent* ». Et l'étape suivante d'un tel processus pourrait être la mise en place de programmes de cours différenciés en fonction du genre des élèves. Ce qui serait l'effet inverse de celui recherché en termes d'égalité.

L'égalité des filles et des garçons est une obligation légale et une mission fondamentale de l'Éducation nationale. Elle est incompatible avec la résurgence d'enseignements réservés aux filles et d'autres aux garçons. La mixité des enseignements et l'identité des programmes sont des conditions nécessaires à l'évolution des mentalités pour un véritable apprentissage de l'égalité entre les filles et les garçons. Laïcité, égalité, mixité sont le socle de l'École publique et de notre modèle républicain que les parents FCPE s'honorent de défendre en repoussant les attaques de ceux qui aujourd'hui, à la tête de l'État, tentent par tous les moyens de mettre en place les éléments d'une privatisation de l'enseignement et d'une reconfectionnalisation de la société française.

C.L.

TROIS MILLIONS D'EUROS POUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Les écoles privées vont bénéficier d'une manne supplémentaire de trois millions d'euros. Le gouvernement a en effet décidé de leur octroyer 148 000 heures supplémentaires pour financer des stages de rattrapage à destination des élèves en difficulté, stages dont l'efficacité est par ailleurs très contestable et qui se dérouleront pour cette année lors des vacances de printemps et d'été. A l'heure où les suppressions de postes frappent durement le service public, les établissements privés, déjà largement sur-dotés depuis de nombreuses années en postes d'enseignants, n'en finissent pas de recevoir des signes d'affection sonnants et réverbérants de la part du ministère de l'Éducation nationale. Après la dîme du forfait communal, après la création d'un fond d'aide à l'implantation d'écoles privées en banlieue, l'argent public vient, une fois de plus, sponsoriser l'enseignement catholique.

RETRAIT DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES 35 000 ÉLÈVES DE 6^{ÈME} EN COLLÈGE

Depuis le début du mois d'avril 2008, le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) procède à une enquête dans la France entière auprès de quelques 35 000 élèves de 6^{ème} à raison de 5 ou 6 élèves en moyenne par collège. L'enquête comporte un questionnaire remis aux parents via le collège et un second questionnaire rempli par les enfants au collège. Les questions portent sur la vie privée des familles : rémunération, nationalité, vie sociale, évaluation de la qualité de l'enseignement du collège, ... Ce questionnaire reprend et amplifie toutes les questions qui n'étaient plus obligatoires mais cependant encore inscrites dans le logiciel « Base élèves » du 1^{er} degré tel que : *Où êtes-vous né ? (France métropolitaine, DOM TOM ou étranger) ? Dans quel pays êtes-vous né ? En quelle année êtes-vous arrivé en France ? Quelle est votre nationalité ? Si vous êtes devenu français, quelle était votre nationalité de naissance ? Si vous êtes de nationalité étrangère, quelle est votre nationalité ? En quelle langue parlez-vous habituellement avec vos enfants ? Parlez-vous le français ? Combien gagnez-vous par mois ? Combien de cd avez-vous à la maison ? Votre enfant est-il scout ou éclaireur de France ? etc.*

Cette enquête n'est pas anonyme ; tous les enfants ont un numéro de dossier informatique. Suite au questionnaire, les enfants

auront un entretien individuel d'environ 3 heures dont les parents ne connaissent ni le contenu ni par qui il sera effectué. Selon le ministère cette enquête, dont l'objectif principal affiché est d'étudier les parcours des élèves de la sixième à l'enseignement supérieur, aurait pour but de repérer les enfants en difficulté et de leur assurer un suivi particulier jusqu'à la fin de leur scolarité ! Cette enquête est à caractère obligatoire, les parents qui ne répondent pas sont passibles dans un premier temps d'une amende pouvant atteindre 150 euros et en cas de plusieurs non réponses jusqu'à 2250 euros. Dans les collèges les enfants, qui ont un nom de famille à consonance étrangère, font souvent partie du panel, alors que le ministère nous dit avoir fait un tirage au sort. Dans le climat actuel de « chasse aux étrangers sans-papiers », une telle coïncidence ne peut qu'inquiéter les familles de ceux qui ont été « choisis » — à leur insu ! — pour « faire partie de l'échantillon ».

Depuis un mois, dans le Val d'Oise comme ailleurs, la FCPE est très souvent sollicitée par des parents inquiets qui se posent beaucoup de questions : comment et pourquoi le ministre a-t-il pu rendre la participation à cette enquête obligatoire ?, de quel droit menace-t-il de faire payer des amendes aux parents récalcitrants ?, comment s'est effectué le tirage au sort ?, le

MEN transmettra-t-il les données de l'enquête à d'autres ministres ou organismes ? Impôts, Intérieur, Assedic, Logement, Affaires sociales ?, y aura-t-il des comparaisons individuelles entre les réponses des parents et celles des enfants ?, sur quoi a été interrogée la CNIL ? quelle a été sa réponse ?, pourquoi le questionnaire destiné aux enfants n'est-il pas connu des parents ? ni la date à laquelle ils vont être interrogés ? ni les réponses de nos enfants ?, quel personnel accompagnera les enfants quand ils devront répondre au questionnaire ?, vont-ils rater des cours ? Avec le Réseau Education Sans Frontière (RESF) qui a publié un Communiqué en ce sens dès le 13 avril, la FCPE-95, comme de nombreux Conseils départementaux FCPE, exige que cette enquête soit retirée immédiatement car, plus encore que le logiciel « Base élèves » du 1^{er} degré, elle comporte des questions qui peuvent mettre en cause le respect de la vie privée des familles et le droit à la protection des données individuelles, et parce qu'elle ne respecte pas un grand nombre des règles prescrites par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) qui n'a d'ailleurs pas eu à donner son avis sur cette enquête dite « enquête statistique ».

C.L.

LA MOBILISATION CONTRE BASE ÉLÈVES S'INTENSIFIE

« Base élèves 1^{er} degré » est un système de gestion informatique de données concernant tous les enfants en âge d'être scolarisés dans une école maternelle ou élémentaire. Mis en place par le ministère de l'Éducation nationale avec l'objectif « affiché » de simplifier les tâches administratives, il permettra de regrouper de nombreuses informations grâce à un fichier unique auquel les écoles, les communes et l'administration centrale auront accès.

Base élèves comporte 59 champs d'informations sur les enfants, déclarés à la CNIL le 24 décembre 2004, dont certaines relèvent du secret médical et dont la plupart sont confidentielles ou très personnelles. Jusqu'à présent, ces informations restaient dans les écoles ; elles seront maintenant communicables à toutes sortes de services pendant au moins 15 ans. Dans le secondaire, le fichier SCONET, qui a évolué à l'insu des parents, comporte les mêmes risques.

Ce fichage se fait au mépris de l'autorité parentale puisque le ministère prétend que les parents n'ont pas le droit de s'y opposer. Rappelons qu'aucun texte de loi, ni décret ni arrêté, n'est à l'origine de ce

fichage généralisé de la population. Jusqu'à présent, les renseignements sur les élèves restaient dans l'école. Toutes les données communiquées à l'extérieur de l'école pour les statistiques étaient anonymes. Enfin, toutes les aides apportées par le personnel spécialisé étaient strictement confidentielles. Les dossiers scolaires étaient remis aux familles. Aujourd'hui, force est de constater que la plupart des fichiers de l'Éducation nationale sont détournés de leur objectif initial d'outils administratifs pour se transformer en instruments de contrôle social. Les données de Base Éléves pourront à terme être communiquées aux autres institutions : le maire, la police, la CAF, les magistrats et seront utilisées à des fins répressives. L'accès à des données nominatives par plusieurs instances consultatives annule toute garantie de confidentialité. La « Loi de prévention de la délinquance » du 5 mars 2007 a inscrit le secret professionnel partagé entre les acteurs sociaux, les professionnels de la santé, les enseignants, les professionnels de la police, les magistrats et le maire de la commune ; lui-même au centre du dispositif en tant que responsable de l'inscription des élèves.

Concernant Base élèves, et contrairement à ce que prévoit la loi informatique du 6 janvier 1978 modifiée (dite loi informatique et libertés), les parents des élèves fichés n'ont reçu aucune information préalable sur l'existence de ce fichier, et par conséquent sur le caractère obligatoire ou facultatif des informations recueillies. De plus, le droit à la confidentialité sur les informations détenues n'est absolument pas garanti. Nous savons tous que la protection d'un fichier informatique est illusoire, dès lors qu'il est sur Internet. Nous estimons que Base élèves porte atteinte aux libertés individuelles et au droit à la vie privée. Grâce à la culture du « secret partagé » entre les services scolaires, municipaux et de police, le maire peut désormais sanctionner les parents en suspendant le versement des prestations familiales.

Il est urgent de réagir. Parce qu'il s'agit d'un outil de plus au service d'une vaste entreprise de contrôle des populations qui intervient de plus en plus tôt. On pense aux rapports INSERM et BENESTI qui préconisaient le dépistage précoce (dès la crèche) des comportements déviants. Avec la loi sur la prévention de la délinquance

du 5 mars 2007, les difficultés d'ordre social et scolaire sont autant de critères permettant de « dépister la délinquance potentielle » dès le plus jeune âge. La mobilisation s'intensifie même si l'administration tente de passer outre les protestations et les problèmes de conscience en usant de diverses mesures de rétorsion à l'encontre du personnel et des directeurs récalcitrants (menace de retenue de salaire, etc.). Déjà les protestations ont permis que soit retirée de Base élèves les champs les plus polémiques (nationalité, date d'entrée sur le territoire...) qui entretenaient les amalgames racistes et la stigmatisation des jeunes des quartiers populaires. Mais loin de s'apaiser, les craintes provoquées par la mise en place du dispositif Base élèves 1^{er} degré ne font que se développer. Très sensibles aux risques de dérapage d'un système partageable et centralisé, enseignants et parents expriment leur inquiétude en le refusant. Les exemples ci-dessous en témoignent. Le 14 mars 2008, Mireille CHARPY, directrice d'école à Lans en Vercors, et Vincent FRISTOT, parent d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré, ont déposé un recours administratif auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, pour lui demander : (i) d'annuler les actes et/ou directives adressés aux recteurs, aux inspecteurs

d'académies, aux directeurs d'écoles, relatifs à la mise en place du système « Base élèves premier degré », (ii) de procéder à la destruction de l'ensemble des données collectées, enregistrées, des copies temporaires ou automatiques, effectuées dans le cadre du traitement « Base élèves premier degré ».

Depuis le début de l'année, des manifestations se sont déroulées un peu partout en France, dont on peut trouver un écho sur le site de la Ligue des droits de l'Homme de Toulon : <http://www.ldh-toulon.net/>. Signalons en particulier Grenoble, Mar-

NOS ENFANTS SONT FICHÉS, ON NE S'EN FICHE PAS !

seille, Sainte Afrique, Créteil, où des délégations étaient reçues par les autorités locales. A Grenoble, le mercredi 2 avril, plus de 1000 personnes ont manifesté à l'appel du Collectif Isérois pour le Retrait de Base élèves (CIRBE) qui a mis en ligne sur son site <http://baseeeleves38.wordpress.com> un dossier très complet.

Certaines mairies ont déjà pris position pour le retrait de « Base élèves » (Paris, Grenoble, Pau). A Toulouse, des réunions publiques ont eu lieu, suivies de l'interpellation des listes candidates aux élections municipales. Dans le département de l'Isère, de nombreux parents et enseignants contestent un système qui a été élaboré en l'absence de tout débat démocratique et qu'ils jugent dangereux pour les libertés. Une brève vidéo (2 mn 20 s) permet de découvrir leurs arguments : <http://www.youtube.com/watch?v=GWpm...>

A Marseille, un petit film (26 minutes) a été réalisé les 1^{er} et 2 avril derniers lors du débat organisé par la Ligue des droits de l'Homme à l'IUFM, suivi le lendemain d'un rassemblement au Parc CHANOT à l'appel du collectif Stop Fichage 13 : « *Nous ne sommes pas un numéro* » : <http://www.documentaires.info>.

Le samedi 14 juin, de nouvelles manifestations sont prévues partout en France pour obtenir le retrait de Base élèves (1^{er} et 2nd degré).

En attendant, si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez signer les **pétitions pour le retrait du logiciel « Base élèves »** sur <http://www.nosenfantssontfiches.org> ou sur <http://petition.bigbrotherawards.eu.org/>

C.L.

Plus de
10 millions
d'enfants
assurés



www.maerp.fr

L'assurance scolaire n°1 en France

Pour la bonne protection de vos enfants,
à l'école et hors de l'école,
reposez-vous sur un spécialiste.

L'enfant n'est pas un adulte, les risques auxquels il peut être exposé sont spécifiques et multiples. La MAE connaît ces risques et les inclut dans ses différentes protections. Que votre enfant se blesse seul ou qu'il blesse un autre enfant, qu'il subisse ou cause des dommages, la MAE a tout prévu pour vous assurer une totale tranquillité d'esprit en cas d'accident.

- **Intervention immédiate**, même s'il n'y a pas de responsable reconnu,
- **Indemnisation dès le 1^{er} euro**, sans aucune franchise,
- **Prise en charge des frais de soins**, en complément des remboursements de la Sécurité sociale,
- **École à domicile**, en cas d'immobilisation prolongée,
- **Forfaits importants pour les dents et les lunettes**,
- **Protection 24h/24, 365j/an, en tout lieu**, pour moins de 30 €/an.

La MAE est le choix de la FCPE en matière d'assurance scolaire.

MAE de la Région Parisienne • 9, rue d'Argenson 75382 PARIS CEDEX 08 • 0820 062 062 (0,12 € TTC/mn) • contact@maerp.fr